

société
française
médecine
générale

N° 44
septembre 1994

DOCUMENTS DE RECHERCHES EN MEDECINE GENERALE

Journée de communications du 14 novembre 1993

Nous adressons ces Documents à environ 500 personnes, dans le but de diffuser les recherches fondamentales et cliniques en médecine générale. La liste des abonnés comprend des chercheurs en médecine générale et en sciences sociales, des administrateurs des institutions de recherches, des gestionnaires de structures médico-sociales et industrielles concernées par notre discipline. Fait nous parvenir les coordonnées de ceux qui voudraient recevoir cette publication.

S.F.M.G., Société Scientifique
29 avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS
Tel : 43.20.85.93 - Fax : 45.38.94.47

O.N.G. agréé auprès de l'O.M.S - représentant officiel de la FRANCE à la WONCA

Journée de Communication

de la S.F.M.G. – Paris, 14 novembre 1993

*Dr Marie-Laure ALBY
2 place de la République
67000 STRASBOURG*

POPULATION EN SITUATION DE PRECARITE ET MEDECINE GENERALE

Résumé

Le versement du revenu minimum d'insertion est associé à l'établissement d'un contrat d'insertion avec l'allocataire, établi par un travailleur social de proximité agréé par la Commission Locale d'Insertion (CLI) réunissant : élus, représentants de l'Etat, travailleurs sociaux, associations; ce contrat doit soutenir le bénéficiaire dans sa démarche de réinsertion et, si possible l'aider à retrouver un travail.

L'évaluation de ce dispositif réalisé par les parlementaires au cours de l'été 1992 (loi du 29.07.92) a mis en évidence que la santé et l'accès aux soins étaient des éléments essentiels de cette réinsertion.

La nouvelle loi sur le RMI a généralisé l'ouverture des droits à la prise en charge à 100 % des soins médicaux avec dispenses d'avances de frais et mise en place de dispositifs de type "cartes santé" sur tout le territoire français.

L'objectif de cette loi est d'initier une réforme de l'aide médicale légale en facilitant l'accueil des personnes en situation précaire dans le système de santé (cabinets libéraux, hôpitaux, cliniques,...),

sans création de filières de soins spécifiques

D'autre part, des cellules d'appui sur le thème de la santé ont été placées auprès des CLI pour animer le réseau complexe des acteurs de la santé et des soins en faveur de ces populations

Parmi les missions de ces cellules d'appui, il y en est une qui consiste à agir en concertation avec les acteurs constitutionnels (CPAM, DDASS, Conseil Général,...), et notre intervention consistera à illustrer les actions possibles : un travail réalisé par l'observatoire régional de la Santé d'Alsace, la CPAM de HAGENAU, le service de la CRAM (Alsace-Moselle) ainsi que le Conseil Régional du Bas-Rhin, analysant les conséquences du dispositif des accès aux soins mis en place dans ce département; d'autre part, nous vous rendrons compte d'un travail d'analyse des besoins de santé repérés par les travailleurs sociaux instruisant les états d'insertion des bénéficiaires de la CLI de l'arrondissement de Strasbourg – Campagne.